

# **Aide à la demi-pension (RSA)**

lundi 14 octobre 2019, par [Mme BOILLON](#)

Mesdames, Messieurs,

Les familles bénéficiaires du RSA socle ou majoré dont les enfants sont demi-pensionnaires peuvent prétendre à une aide complémentaire du Département de Vaucluse.

Une attestation CAF de moins de 3 mois doit être transmise à l'intendance avant le 17/10/2019 (dernier délai également pour les demandes de bourse des collèves).

Cette aide est trimestrielle et soumise à délibération du Conseil départemental, elle n'est pas versée aux familles mais sur le compte de demi-pension de l'élève (sous réserve du montant restant de facture après déduction de la bourse des collève).

La gestionnaire